Une affaire de coups et blessures conduira Ernest Malfait, journalier, en police correctionnelle. Il a frappé si violemment un cabaretier de la rue du Chêne-Houpline, M. François Lecomte, qu'il lui a démis l'épaule.

Le pompier arrêté, pour voies de fait, contre l'an de ses camarades, se nomme Camille Méraudet. Il a été transféré à Lille, à la disposition du parquet.

Un vagabond, Lucien Brouteel, qui en est à sa 17e condamnation pour vagabondage et mendicité s'est fait arrêter hier et sera de nouveau logé aux frais de l'Etat.

Croix-Rouge. — Des maraudeurs ont enlevé, l'avant-dernière nuit, chez M. le curé, huit poules et un coq.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT
dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

Administration préfectorale. — M. René Pichon, sous-préfet de Dunkerque, nommé secrétaire-général de la préfecture du Nord, a pris mercredi possession de son poste et a reçu à cinq heures du soir MM. les chefs de division, MM. les employés des bureaux de la préfecture et du service vicinal.

M. Fellier, ancien attaché au cabinet de M. Goblet, ancien chef de cabinet du préfet de la Seine, nommé sous-préfet de Dunkerque en remplacement de M. Pichon, a été reçu mercredi par M. le Préfet du Nord. Il arrivera jeudi soir à Dunkerque et entrera en fonctions vendredi matin.

Un désespéré. — Mercredi, M. Romain Vermeulen, cylindreur, demeurant rue Degland, 5, à Wazemmes, est allé déclarer à M. Desbant, commissaire de police du 5e arrondissement que son fils Arthur, âgé de 22 ans, soldat au 127e d'infanterie à Valenciennes, était revenu chez lui dans la nuit du 27 au 28 décembre dernier, vers quatre heures et demie du matin, et lui avait demandé les vêtements qu'il portait avant son appel à l'activité. Le jeune homme raconta qu'il avait eu la veille une violente altercation avec son adjudant et qu'il avait été sévèrement puni. Supposant son fils capable d'une désertion, M. Vermeulen refusa d'acquiescer à sa demande. Furieux, le militaire s'en alla, déclarant qu'on ne le reverrait plus.

Il ne revint pas, en effet, et sa capote fut retrouvée, dans la journée du 28, sur le bord du canal de la Haute-Deûle, près de la passerelle du Bois de Boulogne, et portée au bureau de la place. Tout fait donc supposer que le malheureux jeune homme, effrayé des conséquences de la faute légère qu'il avait commise se sera jeté à l'eau. Toutes les recherches faites dans le canal par les bateliers en stationnement, n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

Chûte grave. — Un affreux accident s'est produit rue de Douai, dans l'après-midi de lundi.

Deux menuisiers étaient occupés à démolir l'échafaudage ayant servi à la construction de la cheminée de l'usine de MM. Locoge et Rochart.

Ils se trouvaient à environ huit mètres du sol quand l'un d'eux, Henri Saelens, âgé de 28 ans, qui venait de déplacer un madrier, perdit l'équilibre et tomba sur le pavé. Dans sa chûte, il se fractura le crâne et se fit, en outre, de nombreuses contusions sur toutes les parties du corps.

On le releva, gisant sur le sol, au milieu d'une mare de sang. M. le docteur Desmons lui donna les premiers soins et le fit aussitôt transporter à l'hôpital de la Charité. Le malheureux est mort après quelques heures de souffrances. Il était marié et père de sept enfants.

Chronique du feu. — Un incendie s'est déclaré mercredi, à midi, dans l'écurie de la maison portant le n° 10 de la place du Concert, et habitée par M. Desaint, farinier. C'est un enfant de la maison qui donna l'alarme : aussitôt après, on s'empressa de faire sortir les chevaux; puis on avertit les pompiers, qui arrivèrent promptement avec la pompe à vapeur et se préoccupèrent de couper l'incendie.

De fait, on put heureusement préserver les appartements de la maison, et les magasins de farines. En revanche, les greniers de la maison, remplis de bois de chauffage, et l'écurie ont été la proie des flammes.

On ignore la cause du sinistre et le chiffre des dégâts, qui ne laissent cependant pas d'être assez importants.

Sur les lieux du sinistre, on remarquait MM. Druez, commandant des pompiers; Basquin, adjoint au maire; Dalbertanson, conseiller municipal; des officiers de chasseurs et du train des équipages.

Un piquet de chasseurs et de soldats du train faisait le service d'ordre. Quant aux pompiers, que la fréquence des incendies met sur les dents depuis quelque temps, ils ont fait preuve du zèle et de l'habileté dont ils sont coutumiers.

LE LION DU JOUR

Sa vogue est telle qu'on le chante
Dans tous les concerts de Paris;
Une scène désopilante
Au Palais-Royal l'applaudit.
Partout on le cite, on l'acclame
Et on lui fait de la réclame.
C'est le SAVON des gens d'esprit!

16242d *Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.*

CONCERTS ET SPECTACLES

Chronique théâtrale. — L'Hippodrome et le théâtre Deschamps viennent de nous donner deux drames qui, à des titres divers, rappellent bien des souvenirs : Les *Pirates de la Savane* et le *Forgeron de Châteaudun*. Cette dernière pièce fut jouée pour la première fois à Paris, pendant les sombres jours du siège. C'était le 8 janvier 1871; la résistance de la grande ville touchait à sa fin: le pain devenait détestable et le prix des conserves augmentait chaque jour, mais tel Parisien, qui économisait de plus en plus sur son triste ordinaire, trouvait encore de l'argent pour aller le soir au théâtre.

On avait fermé toutes les scènes le lendemain du 4 septembre, mais le gouvernement considéra, après quelques semaines d'abstinence, qu'il était urgent de les rouvrir. Il vit là un dérivatif! » On débuta par donner, à l'Opéra, des concerts au profit des blessés et bientôt on recommença à jouer sur les principales scènes. Presque partout, des comédiens disaient, en guise d'intermède, les principales pages des *Châtiments* que le grand public ne connaissait que depuis quelques mois. Je me rappelle encore l'effet prodigieux que produisait Berton père en déclamant l'*Expiation* :

On voyait des clairons à leur poste gelés
Restés debout en selle, et muets, blancs de givre
Collant leur bouche en pierre aux trompettes de [cuivre.

Cette admirable harmonie imitative, phrasée par la voix sourde et haletante du comédien, transportait les spectateurs au fond des steppes russes. Il semblait qu'un rideau venait de se lever et qu'on voyait au loin sur la plaine blanche, défiler lentement l'Escadron Sacré...

Lorsque l'Ambigu joua le *Forgeron de Châteaudun*, la salle était comble. Partout des uniformes. Contrairement aux usages, bien des soldats se trouvaient à l'orchestre, tandis que nombre d'officiers étaient au parterre. C'était un mêlé-mêlé, une bigarrure extraordinaire.

Le drame de M. Frantz Beauvallet fut acclamé, non pas qu'il eut intrinsèquement grande valeur, mais cet épisode de la guerre, ces tirades patriotiques enflammaient tous les cœurs. On croyait encore à ce moment-là — on était au cent douzième jour du siège — à la *trouée, à la sortie en masse*; hélas!...

La troupe de Mme Deschamps a très vaillamment joué cette pièce. MM. Lussian, Penot, Benistant et Mlle Deschamps doivent être cités.

Le même soir, le théâtre de Mme Deschamps nous donnait la *Mascotte*, mais ceci concerne mon collaborateur Octave. Passons donc aux *Pirates de la Savane*, que vient de nous donner l'Hippodrome.

Ce drame n'a, par lui-même, rien de bien remarquable. Il semble qu'on lise un roman de Cooper découpé en tranches. Ce sont des tableaux de mœurs farouches, de paysages étranges, de faits extraordinaires, de périls terribles. On assiste aux émouvantes péripéties d'une lutte sans merci qui se livre entre d'affreux coquins qui persécutent une petite fille et les protecteurs de celle-ci. Les uns et les autres réalisent des prodiges d'audace et de courage.

Les auteurs — MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué — ne se sont guère souciés de donner une forme littéraire à leur œuvre. Ils ont voulu *empoigner* le public, et, en somme, ils ont réussi. Les *Pirates*, qui datent de 1859, sont joués fréquemment sur la plupart des scènes départementales et sont repris périodiquement à Paris.

Il y a, dans ce drame, une scène fort saisissante. Un dangereux coquin, Ribeiro, voulant empoisonner un de ses ennemis, lui verse une liqueur dont les effets sont terribles. On meurt dans un éclat de rire. Un serviteur de Ribeiro, qui veut sauver l'ennemi de ce dernier, a changé les flacons. Par suite, c'est Ribeiro qui absorbe le dangereux breuvage. Aussitôt, un spasme terrible le secoue des pieds à la tête; il éclate de rire, un rire nerveux, strident inextinguible. Enfin, il roule à terre, après une dernière convulsion.

L'artiste, qui créa ce rôle écrasant et qui n'eut jamais une grande réputation, s'appelait Latouche. Je ne sais ce qu'il est devenu. Avec un talent un peu lourd, mais très vigoureux, très puissant, il resta toujours au second plan — ce cas n'est pas rare dans les carrières artistiques — mais il donna sa mesure dans le rôle de Ribeiro.

Son rire terrible, entrecoupé de hoquets, faisait passer un frisson dans la salle et lorsque sa langue se paralysait, lorsque ses membres devenaient de pierre, son regard vivait encore et prenait, sous ses épaisses paupières démesurément ouvertes, un éclat, une intensité extraordinaires.

C'est un jeune artiste du Grand-Théâtre, M. Beauchamps, qui avait été chargé de ce personnage et je n'étais pas sans quelque inquiétude pour lui. Il s'en est tiré pourtant. Sans doute, il n'a pas l'autorité, l'ampleur de son devancier, mais il est intelligent; et puis, que vous dirais-je? la jeunesse est toujours un enviable privilège. Elle réussit souvent là où l'expérience échoue. Bref, M. Beauchamps a joué convenablement son rôle.

M. Veuillet, dont j'ai déjà loué les qualités dramatiques, M. Alzieu, Mme Decorce et la petite Pauline Alzieu ont complété un ensemble fort satisfaisant.

George Douëssant.

NORD

Les réfugiés polonais. — Le directeur de la sûreté générale vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un tableau destiné à dresser le contrôle nominatif annuel des réfugiés subventionnés, Polonais ou autres, en résidence dans votre département.

» Je vous prie de faire établir ce contrôle d'après les indications prescrites, et de me le renvoyer aussi rapidement que possible.

» La réduction que le crédit affecté au service des réfugiés est appelé à subir en 1888 impose une révision rigoureuse des allocations accordées à ces étrangers.

» Vous voudrez bien, en conséquence, vous inspirer, dans les proportions que vous croirez devoir faire, des règles suivantes :

« Nul ne pourra être admis aux secours mensuels que s'il a plus de soixante ans et n'a point de famille qui puisse lui venir en aide; par exception, les réfugiés au dessous de cet âge pourront être subventionnés s'ils sont notoirement privés de tout soutien et incapables de tout travail.

» Les renseignements fournis par votre préfecture sur la situation présente des réfugiés devront porter sur leur situation personnelle et de famille, et me mettre en mesure de statuer en pleine connaissance de cause.

Armentières. — Les traitements de sept vicaires d'Armentières se trouvaient inscrits au budget de la ville, en vertu d'une délibération du Conseil municipal. Nous apprenons que le préfet du Nord, M. Saisset-Schneider, vient de supprimer les traitements de ces ecclésiastiques. L'arrêté se base sur ce que la loi de 1884 déclare que ces dépenses ne sont pas obligatoires pour les communes.

Chronique du travail. — La grève des marbriers continue à Cousolre, du moins dans les ateliers Félicien Hénaut et Eglem, car M. Rudler est venu de Paris et, mieux renseigné, s'est entendu avec ses ouvriers, qui ont repris le travail mardi matin.

Mercredi, la chambre syndicale des ouvriers a tenu sa réunion générale, à laquelle ont pris part 500 personnes environ. Des pierres ont été lancées, malgré la présence de la gendarmerie de Solre, dans différentes maisons.

Exploits de braconniers. — La gendarmerie d'Hesdin poursuit son enquête sur la tentative d'assassinat dont le garde Drouin a failli être victime, et dont nous avons parlé. Halipré a déclaré qu'après avoir tiré sur le garde, il avait essayé de se pendre dans la forêt d'Hesdin, mais sa corde n'était pas solide, il n'avait pu mettre son dessein à exécution.

L'arme avec laquelle Halipré a tiré, a été jetée par lui, dit-il, dans les eaux de la Planquette, près du moulin Boulanger : on a mis les eaux basses et on ne l'a pas retrouvée.

Halipre, marié et père de famille, est âgé de 32 ans; sa réputation dans le pays est mauvaise; il a déclaré n'avoir pas agi avec préméditation.

Un accident à Westcappel. — *Trois victimes.* — Un accident très grave a porté l'émoi dans la commune. Voici les faits :

Un locomobile, actionnant une batteuse mécanique, le tout appartenant à M. Vermeulen, fonctionnait avant-hier, dans la ferme de M. Pierre Verriele, cultivateur.

Tout à coup la chaudière fit explosion, projetant de tous côtés des débris de fonte. Malheureusement trois personnes se trouvaient à quelques pas.

Toutes trois ont été atteintes.

Voici leurs noms : Pierre Brunel, 76 ans; Julienne Brunel, 40 ans, et Philippe Vermesch, le chauffeur.

Brunel a été atteint au bras droit, les blessures sont assez sérieuses, la sœur a la jambe gauche fracturée. Quant au chauffeur il a été atteint en pleine poitrine, par un débris de fonte qui l'a projeté à plusieurs pas. Vermersch est des trois victimes, celle qui a souffert le plus. Il a une contusion très forte au-dessus du sein droit.

Les blessés ont reçu les soins du docteur Wemaere.

L'accident a dit-on été causé par la vetusté de la chaudière.

Dunkerque. — Le règlement d'avaries grosses du steamer *Jeanne d'Arc*, de Dunkerque, qui s'était échoué au mois de juillet 1886, dans son voyage de Marseille à Bordeaux et Dunkerque, au cap Palos, et avait fait des réparations à Carthagène, est terminé. Le montant des admissions s'est élevé à 120.400 francs.

Les avaries particulières au navire et les frais particuliers à l'armement, s'élèvent à 55.545 fr. La contribution du navire dans les avaries grosses est de 30.799 francs.

Cette perte est supportée par un très grand nombre de compagnies d'assurances françaises et étrangères.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Voici le trafic des voyageurs avec l'Angleterre via Calais et Douvres pendant l'année 1887, a été de 235.695 passagers. C'est une augmentation de 19.711 sur l'année 1886.

De nombreux ouvriers sont occupés dans le nouvel avant-port, à creuser 200 puits qui seront reliés ensemble par des voûtes, lesquelles serviront de fondation à la gare maritime.

La Cie du Nord a voté un crédit d'un million pour la construction de cette gare qui sera monumentale, elle renfermera un buffet-hôtel avec 30 chambres, les bureaux des paquebots, des wagons lits, la douane, le télégraphe. Les paquebots débarqueront et embarqueront les voyageurs vis-à-vis une énorme verandah qui abritera les voyageurs du paquebot au buffet.

Le tout sera éclairé à la lumière électrique.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le duc d'Aumale a été reçu hier, au Palais, par le Roi et la Reine.

Le même jour, le prince français a reçu la visite du comte et de la comtesse de Flandre et de leurs enfants.

Le prince Victor a été également reçu au Palais de Bruxelles ainsi que chez le comte et la comtesse de Flandre.

— L'engagement de Mme Caron à la Monnaie, pour la création du rôle de Laurence dans le *Jocelyn* de M. Benjamin Godard, est définitivement signé, ainsi que nous le faisions pressentir il y a quelques jours.

Grève à La Louvière. — Mardi matin, une grève a éclaté aux charbonnages de Sars-Longchamps.

Lundi, les ouvriers n'avaient pas travaillé, mais on croyait que c'était à l'occasion du lendemain de la nouvelle année.

La nouvelle loi sur le travail ayant forcé les patrons à faire afficher tous leurs règlements, les ouvriers ont cru à une organisation toute nouvelle et ont demandé l'enlèvement et la suppression de ces règlements, ce qui naturellement leur a été refusé.

Ces règlements portent entre autres choses :

« Qu'il est facultatif aux porions de détacher des ouvriers de leurs travaux d'entreprise, pour un autre travail plus urgent et payé à la journée.

» Une amende très importante frappe l'ouvrier qui manque le lundi, et le renvoi atteint tout récidiviste.

» Toute injure aux porions est punie de renvoi.

Ces articles, qui avaient toujours été appliqués jusqu'ici, par la force de l'usage, exaspèrent les ouvriers qui les voient tout à coup transformés en règlement.

Six cents ouvriers ont refusé de descendre ce matin.

Lundi, aux charbonnages de Houssu les ouvriers ne se sont pas présentés.

En somme, on ne peut pas dire que la situation soit fort grave.

Louvain. — Dans la nuit de mardi, vers une heure du matin, un terrible incendie a éclatédans les magasins d'épiceries de G. Sterckmans, près de la station. En peu d'instants l'élément destructeur, envahissant les magasins et la maison d'habitation, détruisit le rez-de-chaussée. Averties par les passants, les demoiselles Sterckmans n'ont eu que le temps de se sauver par les fenêtres : l'escalier flambant! Sauvetage très difficile. Une de ces demoiselles, en sautant par la fenêtre, s'est fracassé le genou.

Grâce à un travail énergique, les pompiers se sont rendus maîtres du feu. Les dégâts sont couverts par l'assurance.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 4 janvier.* — Marie Dutrannoy, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 2. — Théophile Martyn, rue de Croix, cour Vandekerkhove, 1. — Rosalie Lepers, rue Saint-Jean, 20. — Philomène Deleporte, rue de Tourcoing, 68. — Julien Schoonjans, rue de Bouvines, maisons Fontier, 9. — Juliette Houvault, Grande-Rue, cour Lefebvre, 14. — Louis Kindt, rue d'Alma, 182. — Elisa Depauw, rue de Toulouse, cour Thérin-Carrette, 6. — *Mariages* — Jules Catel, 27 ans, boulanger, à Tourcoing, et Maria Catel, 22 ans, repasseuse, rue de Lannoy, 203. — Victor Chevalier, 24 ans, cordonnier, contour Saint-Martin, 12, et Marie Dubrunfaut, 21 ans, sans profession, rue du Fontenoy, 75. — Felix Romoré, 23 ans, jardinier, à Tourcoing, et Céline Flipo, 20 ans, sans profession, quai de Calais. — *Déclarations de décès du 4 janvier.* — Henri Leroux, 13 heures, rue de l'Hommelet, Impasse Vernet. — Joséphine Schoon, 2 jours, rue de la Perche, 35. — Louis Vanderbruggen, 2 ans, journalier, rue de l'Ommelet. — César Allinckx, 20 ans, employé, rue de Mons, maisons Gérard, 1. — Florent, présumé sans vie, rue de l'Epeule, cour veuve Lepers, 9.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 26 au 31 décembre.* — Louis Meurisse, rue de Wasquehal. — Noël Picavet, rue de Wasquehal. — Raymond Delannoy, rue du Progrès. — Maria Lepoutre, cour Saint-Louis. — Fernand Gallois, rue de la Pannerie. — Elisabeth Carton, rue du Progrès. — Flore Sendron, rue Basse. — Ernest Leconte, Grande-Rue. — *Publications de mariages.* — Louis Jovenaux, 22 ans, couvreur, et Louise Turgis, 19 ans, peigneuse. — Théophile Baert, 25 ans, peintre, et Clotilde Maechalk, 19 ans, journalière. — Jules Spriet, 27 ans, rentreur, à Roubaix, et Palmyre Leroux, 26 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès du 26 au 31 décembre.* — Germaine Caplette, 24 ans, Grande-Rue. — Flore Carlier, 1 mois 24 jours, rue du Tonkin. — Jean-Baptiste Duc, 18 jours, rue des Ogiers. — André Ducoulombier, 69 ans 6 mois, au Forrein.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 janvier.* — Jean Lesur, rue du Dragon. — Clémence Caby, rue du Prince. — Marie Cocq, rue de la Croix-Rouge. — Albert Beusquart, à la Marlière. — Germaine Dubrulle, au Chopet. — Blanche Ouiez, rue Hauchard. — César Stien, rue du Fresnoy Blanc-Seau. — Julienne Bossuyt, au Brun-Pain. — *Déclarations de décès du 3 janvier.* — Henri Caby, 2 ans 10 mois, rue de Renaix. — Flore Wagnon, 4 ans 7 mois, rue Fin de la Guerre. — Zénobie Lecroart, 40 ans 7 mois, concierge, rue Motte. — Gaston Wallart, 1 mois 25 jours, rue de Lille.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille POMMERETTE-WATTELOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence WATTELOT, veuve de M. Louis POMMERETTE, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1888, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendred 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 61.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Bondues, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Cesaire MARÉCAUX, décédé accidentellement à Roubaix, le 9 décembre 1887, à l'âge de vingt-cinq ans — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Aubertin à Mazas. — Aubertin est toujours à Mazas. Depuis quelques jours, il semble avoir recouvré complètement la raison. Il ne se ressent plus de l'accès qui l'a pris à son passage au Dépot.

Il passe la plupart de son temps à écrire et à faire des chansons.

« La censure, dit-il, n'aura rien à relever contre mes couplets. »

Hier, il a reçu la visite de Mme Grangier, avec laquelle il a eu un court entretien.

Son avocat, Me Demange, a l'intention de plaider la folie, mais Aubertin ne veut pas qu'on le considère comme un fou; il a même composé à ce sujet une pièce de vers.

Aubertin voit avec peine approcher le jour où l'instruction de son affaire sera reprise.

Il se trouve très-bien à Mazas, ajoutant même qu'il ne sortirait pas de cette prison si les portes lui en étaient ouvertes. Il a écrit au Vénérable de la loge de lui rendre visite, ayant besoin de lui faire une communication personnelle. Jamais, ni dans ses conversations, ni dans ses lettres, le prisonnier ne fait allusion à la tentative de meurtre qu'il a commise.

Il ne prononce pas le nom de M. Ferry, semblant se soucier fort peu de l'issue de son procès. Il craint que son acquittement — dont il paraît certain — ne lui fasse mal.

— J'ai vu jouer *La joie fait peur*, dit-il, et il faudra prendre, vis-à-vis de moi, beaucoup de ménagements en m'apprenant l'issue de mon procès.

Les sœurs d'hôpital en Allemagne. — Dernièrement, le *Landtag* d'Oldenburg s'occupait des deux hôpitaux de la ville d'Oldenburg. L'un de ces établissements est protestant : le *Peter Friedrich Ludwig-Hospital*, l'autre catholique : le *Pius-Hospital*. Il paraît que le premier a souvent ses lits vides, tandis que le seconde regorge de monde et nécessite sans cesse des agrandissements.

Cette situation respective a froissé certains esprits, et un député demanda qu'on ajoutat une aile à l'hôpital évangélique. Il voulait avoir au moins les apparences de la prospérité. Un de ses collègues lui répondit avec autant de justesse que de justice : « Ce n'est pas en ajoutant quelques salles à votre établissement que vous attirerez plus de monde. »

Le *Pius Hospital* est si fréquenté, non pas à cause de son organisation matérielle, mais *par suite des soins admirables que les religieuses prodiguent aux malades. Je sais par expérience que ces soins, vous ne les trouverez nulle part ailleurs.*

M. Ahihorn, qui tient ce langage, est protestant. N'est-ce pas une excellente réponse aux laïcisations stupides qui se font en France.

TRIBUNAUX

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Metz a condamné Louise Fuchs, âgée de quatorze ans, à une semaine de prison pour offensives envers l'empereur d'Allemagne.

Mardi, la cour d'appel de Paris, toutes les chambres réunies, composée de quatre-vingt-quatorze magistrats, s'est occupée de l'appel de MM. Litzelman et Vergoin. Le premier avait été suspendu par le tribunal de Corbeil. On lui reprochait, étant maire, visitant les prisons et les hôpitaux, d'avoir prêté son concours d'avocat à un malheureux dans des circonstances qu'on disait anormales.

Le procureur général Bouchez a demandé la confirmation de cette décision judiciaire.

Après une plaidoirie de M. Périllier, député de Seine-et-Oise, la cour a retiré à M. Lizelmann la suspension dont il avait été frappé, émettant l'avis que la conduite de l'appelant ne méritait qu'un simple avertissement.

La cause de M. Vergoin n'a été que commencée. L'appelant a déposé un fort long mémoire qu'il a développé pendant deux heures.

Mercredi après-midi, le procureur-général Bouchez a donné ses conclusions.

Le Conseil de guerre de Nantes a condamné à la peine de mort le soldat Badoit, du 24e dragons, en garnison à Dinan. Badoit, puni de prison, s'était évadé en enlevant les briques de sa cellule et en bousculant un brigadier qui essayait de s'opposer à son évasion.

REVUE DES MODES

Paris, 3 janvier.

Les galons, les broderies, l'or, l'argent, l'acier, sont nos idoles aujourd'hui.

Il n'est pas un costume, une robe, pas un chapeau où l'or, l'argent, l'acier, en broderie ou en galon, ne dominent.

Et vraiment, c'est très joli. Si le corsage est plat, simple, collant, on a une ceinture ou un grand V fait d'une belle guipure d'or ou d'un galon damasquiné.

Citons une jolie robe de jeune fille, en bellegaline grise. Elle était simple et fraîche comme la jeunesse même : jupe ronde, tunique drapée avec flot en ruban de faille sur le côté gauche. Le corsage, légèrement froncé aux épaules, s'écartait sur un plastron en guipure d'argent appliquée sur un plastron plat en bengaline.

Au bas de la taille, maintenant l'ampleur, la même guipure d'argent posée en V. Guipure au col et double parement en revers, l'un en bengaline, l'autre en guipure.

On fait des devants de jupe en drap blanc ou de couleur, avec broderie bulgare.

Cette broderie est fine, élancée, montant en rayons aigus jusque dans le haut du tablier, tandis que le bas est riche et chargé de motifs où l'or, l'argent et les soies aux teintes douces mêlent leur scintillement et leur coloris.

Pour accompagner ces ornements, on fait de gros boutons macarons également en filigrane de métal. On les pose aux manches, ou pour former une teinture. Ils font grand effet et sont tout à fait élégans.

Les jupes deviennent presque plates, et l'on est enfin débarrassée de ces ressorts volumineux qui causaient si grande gêne.

Aujourd'hui, trois ou même deux ressorts très-étroits dans le haut du fond de jupe. Rien dans le bas.

Toujours des formes redingote, des devans de jupe flottants, presque point de draperies.

La taille est longue, malgré l'influence de la Tosca. Nous ne croyons pas qu'on vienne de sitôt au corsage Empire, qui met la taille sous les bras et enlève vraiment à l'allure de la femme la noblesse qui vient d'une taille svelte et élancée.

Un drap est bien l'étoffe de la saison. Il habille d'ailleurs à merveille et on lui a donné des teintes vraiment délicieuses.

Avec l'association du drap gris et du drap blanc, on fait des toilettes adorables.

Le drap rouge brodé d'or ou de noir est aussi fort élégant et fort à la mode.

Voici une garniture de corsage d'une simplicité charmante et d'une grande distinction. On peut la faire en telle couleur qu'on armera, et on la pose sur tel ou tel corsage.

C'est un plissé de crêpe festonné, blanc, bleu, rouge ou noir. Le volant qui forme colleretie est cousu à l'intérieur de l'encolure. Il y a le même volant pour les manches, qui a pour tête un ruban de la couleur de crêpe.

C'est un rien que cette petite garniture, mais elle égaye suffisamment une toilette simple.

Les balayeuses nouvelles sont tout à fait jolies. On les fait toujours en taffetas de couleur ou noir, selon la teinte de la robe ou son élégance. Seulement, au lieu de les dechiqueter comme autrefois, on pose au bord de chaque volant un ruban de moire de la couleur du taffetas. On n'a pas d'ourlet à faire. Il suffit de faire une rentrée à l'endroit et d'appliquer le ruban par-dessus.

Pour finir, un petit mouchoir très-original et très-joli. Il est en batiste blanche avec petit entre-deux et dentelle à plat sur le bord; dentelle et entre-deux sont noirs en chantilly ou en imitation.

Il en est même de ces mouchoirs qui n'ont pas d'entre-deux, mais seulement la dentelle du bord.

L'activité ne chôme pas, et les pourvoyeurs de modes nouvelles, les créateurs de coquetteries séduisantes dépassent nos souhaits, en livrant chaque jour à nos convoitises des créations plus séduisantes les unes que les autres.

Ces jours derniers, nous avons pu admirer chez une bonne faiseuse un magnifique trousseau de toilettes, plus jolies les unes que les autres.

D'abord une jolie robe de contrat en bengaline et tulle rose. La robe de mariée en peau de soie drapée de vieux point avec boutons de fleurs d'oranger.

Robe d'intérieur en levantine gris-sarde; forme-blouse avec écharpe de moire rose. Petit costume en drap rouille pour le matin. Pour les sorties de l'après-midi, un costume en bure castor, avec jupe de peluche ciselée; jaquette assortie avec grand col croisé enfourrure.

Pour visites et dîner, toilette de veloutine gris français et peau de soie avec garniture sobre de tresse grisé, or et argent.

Pour le soir, toilette de Vénitienne Régence, couleur vert-de-gris, avec un devant Louis XV, tout à la fois jeune et riche.

Enfin, un grand vêtement, avec devant et dos en drap loutre, recouvert de passementerie mélangée d'or; les côtés étaient en peluche nouvelle.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPÉCIAL)

Le jubilé du Pape

Rome, 5 janvier. — Demain matin, aura lieu, dans la basilique de Saint-Pierre une seconde messe pontificale réservée spécialement au grand pèlerinage italien qui compte plus de vingt-cinq mille personnes et une centaine d'évêques de la Péninsule.

La cérémonie aura le même caractère que celle de dimanche dernier, et le Pape officiera au tombeau des Apôtres avec la même solennité.

Beaucoup d'étrangers se joindront aux Italiens, et on est convaincu d'avance que les mêmes acclamations, peut-être même des acclamations plus accentuées encore, salueront le Souverain-Pontife.

Après la cérémonie, il y aura grands « recivamento » et déjeuner offert par le Pape aux chanoines de Saint-Pierre et aux principaux membres des comités italiens.

Le nombre des invités n'est pas moindre de sept cents.

Le banquet aura lieu dans la sacristie de Saint-Pierre. Le Pape, qui mange toujours seul, déjeunera à une table à part.

Vendredi, Léon XIII recevra avec solennité officielle de l'exposition vaticane l'ouverture de la salle dite des Souverains; mais sauf de tous les principaux, qui renferme les dons ter. [illegible] ces et qui est très curieuse à visiter, l'ensemble est encore en organisation et ne sera pas prête avant plusieurs semaines

La tiare du diocèse de Paris, qui a été fort admirée de tous les cardinaux, est placée dans la salle des Souverains, où elle tient son rang avec honneur.

Les syndicats professionnels

Basly déposera, à l'ouverture de la session ordinaire de 1888, un projet modifiant la loi Waldeck-Rousseau (du 21 mars 1884) sur les syndicats professionnels.

« D'après l'*Intransigeant* le projet Basly abolit l'article 414 et 415 du code civil, visant les coalitions, il établit de fortes amendes contre les patrons hostiles à la formation des syndicats. L'article 4 de l'ancienne loi, d'après lequel « les fondateurs de tout syndicat devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction, » est supprimé.

Les intentions pacifiques du Czar

On télégraphie de Saint-Pétersbours :

Le colonel Zuliew, attaché militaire à l'ambassade de Russie à Vienne, a été reçu aujourd'hui en audience de congé par l'Empereur.

A la fin de l'entretien, le Czar lui a dit : « Je vous autorise à dire et à répéter que je n'ai jamais eu l'intention de faire la guerre, et je n'ai pas changé d'idée. »

Un notaire en fuite

Toulouse, 5 janvier. — M. Campardon, notaire à Villenouvelle, canton de Villefranche de Lauragais, se trouvant sous le coup d'un mandat d'arrêt décerné contre lui pour abus de confiance et faux commis dans l'exercice de ses fonctions, vient de prendre la fuite.

Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

Le successeur de M. de Mahy

M. de Mahy aurait pour successeur l'amiral Krantz, qui prendrait pour chef d'état-major le contre-amiral Gervais.

Naturellement, le nouveau ministre de la marine accepterait d'avoir à ses côtés un sous-secrétaire d'Etat qui serait M. Cavaignac, député de la Sarthe.

L'amiral Krantz donnerait sa démission de directeur des Forges et chantiers de la Méditerranée.

Le fusil Lebel

Le *Figaro* publie les renseignements suivants :

« Quelques notes sur le fusil Tramond-Lebel, dont il est souvent parlé, mais qui est peu connu.

» Le diamètre de l'âme est de huit millimètres. On a pu obtenir ainsi une trajectoire tendue, qui donne à toutes les distances de tir, des zones dangereuses considérables.

» Il en résulte que les écarts dus à une erreur dans le maniement de la hausse, à une visée défectueuse, à une fausse estimation de l'éloignement du but, sont en partie corrigés. Pour obtenir cette trajectoire rasante, il a fallu animer la balle d'une grande vitesse initiale et lui donner en même temps une forme très allongée.

» La balle, pesant 15 grammes, est en plomb durci. La vitesse initiale communiquée par l'arme dépasse 600 mètres. Il en résulte au départ un choc si considérable, qu'une balle, en un métal mou comme le plomb, se déformerait complètement et prendrait un mouvement de rotation irrégulier, si l'on n'avait eu soin de l'entourer d'une chemise en maill chort.

» On a obtenu par ce procédé une invariabilité de forme remarquable, ce qui a favorisé la justesse de l'arme et la pénétration du projectile.

» Une poudre nouvelle a été découverte pour ce fusil par M. Vieille, ingénieur des poudres et salpêtres.

» Ce nouvel explosif produit une détonation très faible et brûle sans fumée; le tireur n'est plus incommodé par le nuage épais qui l'enveloppait autrefois et avait le double inconvénient de lui cacher le but et de signaler en même temps sa présence à l'ennemi.

Une mystérieuse affaire. — Protestation d'un exilé algérien. — Une nouvelle affaire Wilson

Alger, 5 janvier. — Le *Petit Colon* publie la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Sabragui, ex-agha des Harrars Cheraga :

« Frappé, il y a cinq ans, d'une peine sévère par M. Thiou, gouverneur de l'Algérie, il ne m'a jamais été permis de faire connaître les motifs pour lesquels on m'a exilé, ainsi que ma femme, mes enfants et mes serviteurs.

» On m'a défendu aussi de laisser mes troupeaux dans mes propriétés.

» Je me suis soumis sans murmurer aux volontés de Dieu, confiant dans la justice de la France; mais aujourd'hui, désespérant d'obtenir satisfaction; j'en appelle à la presse indépendante pour qu'elle fasse parvenir ma plainte au gouvernement de la République.

» Accusé, je réclame le droit de tous les accusés, celui de me défendre. Je demande des juges et des débats publics où amis et ennemis pourront déposer pour ou contre moi. »

Le *Rabhan*, en reproduisant cette lettre, dit qu'il s'agit d'un nouveau scandale wilsonien, et promet des révélations piquantes.

Le kronprinz. — Opinion du docteur Mackenzie. — La maladie est inguérissable, mais peut être longue.

Londres, 5 janvier. — Voici l'opinion exacte du docteur Morell Mackenzie sur la maladie du prince impérial d'Allemagne, opinion dont il a fait part à un de mes amis qui l'a rencontré dans un salon commun.

Le docteur Mackenzie n'a jamais cru et ne croit pas encore que la maladie du Kronprinz soit de nature cancéreuse, mais elle est néanmoins d'une nature si dangereuse qu'elle est inguérissable, à moins que les personnes qui en sont atteintes ne soient tout à fait jeunes.

A l'âge du prince et quoique l'énergie de son organisation et sa santé générale soient parfaites, l'idée d'une guérison absolue ne peut être adoptée et la maladie doit avoir une issue fatale.

Le Kronprinz peut vivre en apparente santé pendant quelque temps, mais par degré la maladie abattra ses forces et on ne doit pas s'attendre à voir l'illustre malade vivre plus de quelques années.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de